

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune :
BARRE-DE-MONTS (LA) (012)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 2473 X
Document vérifié et numéroté le 25/01/2022
A PTGC VENDÉE
Par HERAULT Pierre
Inspecteur des Finances Publiques
Signé

Pôle Topographique Gestion Cadastre VENDÉE
Cité administrative Travot
Rue du 93ème RI
BP 767
85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Téléphone : 02 51 45 12 39

ptgc.850.la-roche-sur-yon@dgifp.finances.gouv.fr

Section : AH
Feuille(s) : 000 AH 01
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 25/01/2022
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé
Par CESBRON (2)

Réf. :
Le 24/01/2022

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou un bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente n° 6463.
_____, le _____

(1) Réviser les mentions initiales. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité appropriée, etc...

